

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 10996 du 7 octobre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1420143S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 15295 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325284S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2014:

Ballut, Pascal	Nigend : 149 243	Numéro de livret de solde : 8 007 104
Le Quilleuc, Céline	Nigend : 170 118	Numéro de livret de solde : 8 025 348

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2014:

Fleurence, Cyril	Nigend : 191 069	Numéro de livret de solde : 8 039 832
Chapelle, Stéphane	Nigend : 169 256	Numéro de livret de solde : 8 024 919
Mutti, Steeve	Nigend : 153 265	Numéro de livret de solde : 8 011 084

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2014.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. HUBERT